

Expo Distinctions Arteast (EDA) 2024

LES CATÉGORIES:

Note : Les catégories A à F sont basées sur le médium plutôt que le support utilisé pour présenter l'œuvre.

A - Huile

B - Acrylique opaque

C - Aquarelle transparente et Médium soluble dans l'eau: Les médiums solubles dans l'eau comprennent : les **acryliques** utilisées comme médium transparent, les **crayons aquarelles**, ainsi que la gouache, la détrempe, le sumié, la plume et l'encre ou toutes combinaisons de ceux-ci.

D - Dessin et estampe : Cette catégorie comprend : pastel sec ou huile, plume et encre, fusain, conté, graphite, crayon de couleur et de cire, craie et étampes tirées à la main, telles que, les impressions sur bloc et sur linoléum, et les monotypes, sérigraphie, gravure, pochoir et lithographie.

E - Autres Médiums et technique mixte : Cette catégorie comprend toutes les œuvres d'art faites avec plusieurs médiums ou matériaux sur une surface 2-D avec soutien mural comprenant également l'encaustique, le tissage, le textile et le vitrail. La préparation de la surface et/ou sous-peinture n'est pas considérée comme étant un matériel de technique mixte.

F - Photographie et Art numérique : **Photographie** comprend la photo classique blanc et noir ou en couleur obtenue à partir d'un film et d'appareil photo numérique. Des corrections mineures de contraste et de couleurs faites par l'artiste seront acceptées. **Art numérique :** Cette catégorie comprend des images améliorées à l'ordinateur à partir de photographies originales de l'artiste. Les œuvres "couper-coller" créées à partir d'images originales de l'artiste sont également acceptées. En outre, les composants des images doivent être originaux et ne pas provenir de sources tierces sauf pour des détails très mineurs.

G - Œuvre tridimensionnelle : Cette catégorie comprend des sculptures et installations autoportantes.

COMMENT S'INSCRIRE À L'EDA :

Veillez compléter votre formulaire d'inscription en ligne. Une fois votre formulaire soumis avec succès, une confirmation d'inscription vous sera envoyée par courriel. Veuillez bien vérifier votre dossier spam/courrier indésirable et promotions si vous ne voyez pas votre courriel de confirmation dans votre boîte de réception.

Remarque: Si vous n'avez pas reçu un courriel de confirmation d'inscription, cela signifie que votre formulaire n'a pas été complété ou soumis avec succès soit en raison d'informations manquantes dans les champs de formulaire ou de non-respect des exigences des champs de formulaire. Veuillez [contacter l'administrateur du site Web](#) si vous avez besoin d'aide.

LES RÈGLEMENTS:

- 1. NOUVEAU : CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE LA VILLE D'OTTAWA, AUCUN NU NE SERA ACCEPTÉ DANS CETTE EXPOSITION.**
2. L'exposant **doit être un membre en règle** d'Arteast.
3. Due à la limite d'espace, les 50 premières inscriptions seront assurées d'une espace d'exposition. Une liste d'attente de 10 autres participants sera acceptée pendant la période d'inscription. S'il y a de l'espace de disponible après les 50 premières inscriptions, nous contacterons les participants sur la liste d'attente.
4. La soumission de l'œuvre doit être originale en contenu, non produite dans une salle de classe et ne provenant pas d'une photographie ou d'une autre personne.
5. Les œuvres qui ont été exposées dans le cadre de l'exposition Mosaïque 2023 d'Arteast peuvent être soumises pour l'exposition EDA 2024, à condition qu'elles n'aient pas remporté de prix dans le cadre de Mosaïque 2023.
6. Le sujet doit être convenable au public en général, incluant les enfants.
7. Maximum d'une œuvre par artiste.
8. La présentation de l'œuvre doit être propre, sèche, terminée et prête à suspendre avec le matériel approprié. SVP consulter les lignes directrices sur notre site web. La surface doit être protégée par du verre si ce médium nécessite une protection, par exemple des œuvres fragiles comme des aquarelles ou des pastels. Il n'y a pas d'exceptions à ce qui précède.
9. L'équipe EDA peut refuser une œuvre qui est inappropriée à cause du sujet, de la grandeur, de l'encadrement ou de mauvais fil et / ou anneaux.
10. L'œuvre doit être identifiée à l'endos avec le nom de l'artiste, le titre et le prix.
11. Le formulaire d'inscription en ligne, dûment complété, doit inclure **votre choix d'implication bénévole** lors de l'exposition. Arteast est dirigée par un groupe de bénévoles et dépend de l'implication active de ses membres. Tous les participant(e)s doivent aider lors de l'exposition. Tous les efforts seront déployés pour répondre à vos préférences en matière de bénévolat. Toutefois, il se peut que l'on vous demande de participer à une autre activité, si nécessaire.
12. Les frais d'inscription de 10 \$ sont payables au moment de l'inscription. Les méthodes de paiements par e-Transfer ou par PayPal sont acceptées. Noter qu'au moment de votre inscription à l'EDA, votre adhésion doit être en règle. Si vous n'êtes pas un membre, ou si vous devez renouveler votre adhésion, **veuillez visiter notre page d'adhésion.**

13. Une image électronique de votre œuvre doit être incluse lors de votre inscription être nommé en utilisant le format suivant : nom_titre.jpg. Veuillez-vous référer **aux directives de soumissions d'images.**

REMARQUE IMPORTANTE: Pour assurer la qualité de votre œuvre, veuillez la photographier sans vernis, sans cadre, sans passe-partout ou sans verre.

14. Énoncés d'artiste – Nous invitons les artistes à fournir un court énoncé d'artiste (200 caractères maximum) décrivant l'œuvre d'art. Il doit être rédigé en anglais **et** en français. L'énoncé d'artiste sera inclus par l'artiste pour aider le jury à comprendre le but et/ou le processus de son travail artistique.
15. L'œuvre doit être à vendre et vendue telle que présentée (exemple, ne peut pas être vendu sans le cadre, à moins d'avis contraire). Une commission de 15% sera déduite de toutes ventes. Toutes ventes seront coordonnées par Arteast Ottawa lors du ramassage des œuvres le 29 mai 2024 entre 18h30 et 19h30. **Les artistes qui vendent leurs œuvres doivent se présenter à la collecte avec un emballage approprié pour présenter leur œuvre à l'acheteur.**
16. La Ville d'Ottawa et Arteast peuvent utiliser des images d'œuvres soumises à l'exposition pour fin de publicité sans violer la Loi sur les droits d'auteur ou autre législation.
17. Aucun changement au titre et/ou au prix soumis sur le formulaire d'inscription ne sera permis. Si vous désirez les titres dans les deux langues, vous devez soumettre ces titres bilingues sur le formulaire d'inscription. La traduction des titres est de votre responsabilité.³⁰
18. **L'œuvre d'art ne doit pas être retirée avant la fin de l'exposition. Le protocole pour tous ceux qui participent à cette exposition est de reprendre son œuvre à l'heure prévue ou de demander à quelqu'un d'autre de le faire pour eux.**
19. Une amende de 15 \$ par jour, par œuvre non récupérée, sera payable à Arteast. Aucune exception ne sera faite.

20. LIMITE DE GRANDEUR

- Pour une œuvre en **deux dimensions**, la limite de grandeur est fixée à un maximum de 36 pouces de large par 36 pouces de haut, cadre inclus, et doit peser moins de 20 livres. Les œuvres doivent être encadrées si un canevas (galerie) n'est pas utilisé.
- Les œuvres en **trois dimensions** devront avoir un maximum de 12 pouces de largeur par 12 pouces de profondeur par 34 pouces de hauteur, et doit peser moins de 40 lb.